

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019

PRESENTS:

Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- Mr BARBOSA- Mr SOUNY- Mme GRANDCLEMENT- Mme MARRER - Mme TONDEREAU- Mr JOURDE - Mr INIGO- Mme GIRAUD-GUIGUES- Mme CHENOT- Mr GUYENNOT - Mme RAMEY - Mme GAUTHIER- Mme FERRY- Mr NOBLET - Mr MASCIOTRA- Mr BAYRAM-

EXCUSEE : Melle VUAILLAT

ABSENTS : Mr JANTON- Mr ARDUINI

Mme FERRY est élue Secrétaire de Séance.

Après avoir demandé l'approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2019, Mr le Maire soumet au conseil le rajout d'un sujet à l'ordre du jour: Fixation du montant des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

ADMINISTRATION GENERALE

1) Fixation du montant des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz

Mr le Maire précise que la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, doit être fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant : $PR' = 0,35 \times L$ «PR'» exprimé en euros, est le plafond de la redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ; «L» représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Conformément au décret 2007-606, il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente soit 12 684 mètres à Montréal la Cluse
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Ainsi, La redevance due au titre de l'année 2019 sera établie comme suit: $RODP\ 2019 = \{(0,035\ \text{€} \times 12684\ \text{m}) + 100\} \times 1,24$ (taux de revalorisation) = 674€

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

2) Acquisition de la parcelle AD 56

Mr le Maire explique que la succession de Mme Odette Mercier a proposé à la mairie, via un notaire, de racheter la parcelle AD 56 située chemin de Grande Montagne. Cette parcelle de 2450 m² figure en zone agricole au PLUI. La proposition de la mairie, 0.30€ le m² soit 735€ pour l'ensemble, a été acceptée par la succession.

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

3) Acquisition des parcelles AC 115 et AC 116

Mr le Maire informe que Daniel Gianoli a souhaité céder pour 1€ symbolique les parcelles AC 115 d'une surface de 553 m² et AC 116 d'une surface de 116 m². En cas d'acceptation, les frais de notaire seront à la charge de la mairie.

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

4) Avis sur le projet de PLUIH

Mr SOUNY rappelle que par délibération du 4 avril 2019, le conseil communautaire a arrêté le projet d'élaboration du PLUIH. Conformément aux articles L.153-15 du et R 153-5 du code de l'urbanisme, les communes peuvent exprimer un avis dans un délai de 3 mois à compter de l'arrêt du projet. Passé ce délai, l'avis de la commune est considéré comme favorable.

Mr DEGUERRY détaille le travail effectué par haut Bugey Agglomération, les enjeux de ce PLUIH pour la commune et pour le territoire et la possibilité de révision assez proche compte-tenu de l'élargissement de la communauté d'agglomération. Mr SOUNY propose de porter un avis favorable

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

5) Personnel communal : Recrutement emplois saisonniers pendant l'été 2019

Mr le Maire détaille les besoins de la commune pour la période estivale, compte-tenu notamment des absences. L'âge minimum a été porté à 18 ans, pour des raisons de sécurité dans l'utilisation des outils. Pour cette année, 7 demandes de jeunes de la commune ont été reçues. Il est proposé de retenir ces jeunes pour des périodes 2 à 6 semaines entre juin et août.

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

6) Personnel communal : modification du tableau des emplois communaux

Mr le Maire propose les suppressions et créations de postes ci-dessous, compte-tenu des départs en retraite et des nécessités de remplacements :

Suppressions	Créations
ATSEM principal 2 ^{ème} classe 22h30	
Adjoint animation TC (Multi-Accueil)	Auxiliaire de puériculture TC (Multi-Accueil)
ATSEM principal 1 ^{ère} classe TC (école Douglas)	Adjoint animation 29h NT (école Douglas)
Adjoint technique TC (Services techniques)	Agent de maitrise TC (Services techniques)
Adjoint technique 32h30 (multi-accueil)	Adjoint technique TC (multi-accueil)
Auxiliaire de puériculture 28h (multi-accueil)	Auxiliaire de puériculture 32h (multi-accueil)
Adjoint animation 26h NT (multi-accueil)	Adjoint animation 24h NT (multi-accueil)
Adjoint animation 15h NT (multi-accueil)	Adjoint animation 24h (remplacements) NT à recruter (multi-accueil)

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7) Fonds de Solidarité pour le Logement 2019

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de la décentralisation en faveur des collectivités locales, le conseil départemental s'est vu confier la responsabilité du Fonds de solidarité pour le Logement depuis le 1^{er} janvier 2005. Le fonds alloue des aides à l'accès ou au maintien dans un logement et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement. La contribution sollicitée pour 2019 reste de 0.30 € par habitant (3480 x 0.30= 1044€)

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

8) Tarifs relatifs aux activités de l'espace de Vie Sociale

Mr le Maire précise que le développement des activités de l'Espace de Vie Sociale se poursuit. Ainsi un certain nombre de prestations sont désormais proposées aux usagers de ce service. Il paraît aujourd'hui important qu'une participation, parfois même symbolique, soit demandée. Par application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut, par délibération, déléguer au Maire la compétence de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs [...], des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; à cette catégorie correspondent notamment ces participations demandées aux familles.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir consentir au Maire la délégation de fixer les tarifs de participations des usagers de l'EVS aux activités ponctuelles organisées. Les tarifs seront fixés entre 2 et 90 Euros

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

EDUCATION-ENFANCE

9) Règlement intérieur et tarifs ALSH:

Mme GRANDCLEMENT rend compte du travail effectué par la commission s'agissant des tarifs des ALSH, et donne lecture de la proposition de changements pour septembre 2019. En outre, elle donne lecture d'une proposition de modification du règlement intérieur :
« Tout changement de situation familiale impliquant une variation du DF doit être signalé en mairie pour mise à jour des tarifs dans le mois. A défaut, il ne sera pas possible de modifier le QF de manière rétroactive »

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

10) Appel à projet Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Mme GRANDCLEMENT rappelle que la CAF de l'Ain lance comme chaque année, un appel à projets et propose d'accompagner financièrement les collectivités qui élaborent un dossier. Compte-tenu des difficultés scolaires rencontrées par certains enfants de la commune, il paraît pertinent de continuer à mobiliser des financements pour ce projet, mis en œuvre depuis deux années.

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

11) Achat de chèques cadeaux au pôle du commerce offerts aux bénévoles pour leur participation aux actions de soutien scolaire en 2018-2019 (500€ chacune)

Mme GRANDCLEMENT précise qu'à la demande la perception, il convient de délibérer sur ce point. Cette année, 5 bénévoles interviennent 2 fois par semaine. (Fathia Yaghni, Irène Schiari, Maryse Legrais, Pascaline Blin, Isabelle Piguet) + service civique qui a travaillé 2 mois sans indemnités (chèque de 250€)

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

12) Convention cantine scolaire 2019-2020

Mme GRANDCLEMENT explique que la convention a pour objet de définir les conditions de fourniture de repas fabriqués par le collège Théodore Rosset aux élèves des écoles de Montréal la Cluse. Cette fourniture concerne uniquement les repas de midi pendant la période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas sont fabriqués au collège Th.Rosset, et livrés en liaison chaude en cantine satellite.

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

ENVIRONNEMENT

13) Forêt : demande de subvention auprès du dispositif SYLV'ACCTES

Mr BARBOSA souligne qu'il est possible de solliciter auprès du dispositif SYLV'ACCTES une subvention pour des travaux de jardinage en futaie irrégulière résineuse en forêt communale prévus pour l'exercice 2019.

Ces travaux sont à effectuer sur une surface de 15,44 ha pour un montant estimé à 13 910,82 € hors taxes. La subvention sollicitée au taux de 40 % est de 5 564,32 €.

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Mr DEGUERRY donne lecture du vœu et explique que le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé comporte de nombreuses dispositions impactant les communes et intercommunalités. Or, les élus locaux, en dépit de leur très forte implication pour favoriser l'accès aux soins de leurs administrés sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé.

Pourtant, comme l'a démontré à de nombreuses reprises l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité toute décision concernant l'organisation territoriale de l'offre de soins a des impacts forts sur le territoire en terme d'emploi, de service, d'installation de ménages comme d'entreprises mais aussi sur l'état de santé des populations. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité s'est, en ce sens, récemment prononcée contre toute nouvelle fermeture d'établissements de santé public, quand la qualité et la sécurité des soins sont reconnues, afin de favoriser un aménagement équilibré du territoire. C'est la raison pour laquelle, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, invite le conseil municipal à faire adopter un vœu commun présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat.

Pour : 19	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h15

Le Maire

Patrick DUFOUR

